



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'ARCACHON EXPANSION
VENDREDI 4 OCTOBRE 2024**

ETAIENT PRESENTS :

Mr. LUMMEAUX (1^{er} Vice-président)
Mr. SOULIER (2^{ème} Vice-président),
MME MARESCOT (3^{ème} Vice-présidente),

Mesdames CASSOT, MAUPILE, THE.

Messieurs CAVOLI, PUJOL, SCAPPAZZONI, MARTINERIE, SEGURA, MONS, TREUIL, DELEPAUX

Pouvoirs :

Monsieur Emmanuel DAVID

A titre consultatif :

Mme. DUGENY Directrice Générale d'Arcachon Expansion,
Mme MIREMONT Responsable RH, Administratif et Finances.
Mme DREAN, Directrice Animation-Evènementiel
Mr DISSAUX, Directeur Culture.

ETAIENT EXCUSES :

Mr FOULON Président d'Arcachon Expansion,
Mesdames BORDEDEBAT, CAUSSARIEU, FOULON, LAFONTAINE, DUBROCA
Messieurs BONNIN, DAVID

A titre consultatif :

Mr MASSONNET Directeur Général des Services Mairie,
Mme MALBRANQUE, Trésorière Principale

EXTRAIT DE DELIBERATION N°2024100406 : AVENANT ACCORD INTERESSEMENT

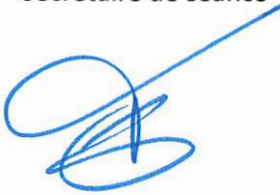
Pour faire suite aux préconisations des organismes de recouvrement des cotisations et contributions sociales et à l'examen de l'accord d'intéressement, après l'avis favorable du Comité Social Economique d'Arcachon Expansion en date du 29 août, il convient de rédiger un avenant n°1 à cet accord.

Cette délibération n'appelant aucune observation, M LUMMEAUX, demande au conseil d'administration de bien vouloir :

➤ **APPROUVER la version jointe de l'accord**

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°6 concernant l'avenant accord intéressement.

Frédérique DUGENY
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le vendredi 4 octobre 2024
Bernard LUMMEAUX
1^{ER} Vice-Président de la Régie Arcachon
Expansion





Arcachon
expansion

TOURISME - CONGRÈS - ANIMATION - CULTURE - COMMERCE



ACCORD D'INTERESSEMENT ARCACHON EXPANSION AVENANT N°1

Entre les soussignés :

La Régie à caractère Industriel et Commercial, Arcachon Expansion domiciliée Esplanade Georges Pompidou – BP 151 - 33120 ARCACHON, représentée par sa Directrice Générale en exercice, Madame Frédérique DUGENY, en vertu de la délibération du Conseil d'Administration du 15 décembre 2020.

Ci-après dénommée « Arcachon Expansion »

Et

Le Comité social et économique représenté par son membre titulaire, Virginie DOCHEZ,

PREAMBULE

Pour faire suite aux préconisations des organismes de recouvrement des cotisations et contributions sociales et à l'examen du document les parties conviennent de modifier l'accord d'intéressement comme suit :

ARTICLE 1 :

L'article 2 relatif aux salariés bénéficiaires est modifié comme suit :

Bénéficiaire du présent accord d'intéressement, tous les salariés de l'entreprise, ayant un contrat de travail à durée indéterminée ou déterminée avec l'entreprise, qu'elle qu'en soit la nature, sous réserve de compter 3 mois d'ancienneté dans l'entreprise.

Pour la détermination de l'ancienneté requise, sont prises en compte tous les contrats de travail exécutés au cours de la période de calcul et des 12 mois qui le précèdent.

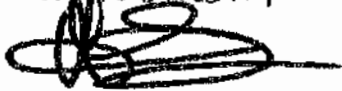
L'ancienneté s'apprécie à la date de clôture de l'exercice concerné ou à la date de départ en cas de rupture

de contrat en cours d'exercice.

Les périodes de simple suspension du contrat de travail ne sont pas déduites pour le calcul de l'ancienneté.
Est également prise en compte la durée du stage d'une durée supérieure à deux mois, en cad d'embauche à l'issue de ce dernier.

Les autres articles restent inchangés

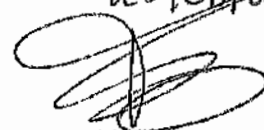
Le 29/08/2024



Virginie DOCHEZ

Membre titulaire du CSE

Le 29/08/2024



Frédérique DUGENY

Directrice Générale